



Communauté de Communes des Vosges du Sud – BUDGET PRINCIPAL – BP (projet de budget) - 2024

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Présenté par Monsieur le Président,  
A Saint-Germain-le-Châtelet, le 09/04/2024  
Monsieur le Président,



Délibéré par le conseil communautaire, réuni en session ordinaire.

A Saint-Germain-le-Châtelet le 09/04/2024

Nombre de membres en exercice : 42  
 Nombre de membres présents : 30  
 Nombre de suffrages exprimés : 35  
 VOTES : Pour : 35  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Les membres du conseil communautaire :

L. AFFHOLDER

O. BAZIN

R. BEGUE

J-P. BRINGARD

L. BROS-ZELLER

C. CANAL

F. CANAL

M-J. CHASSIGNET

J. CHIPAUX

C. CODDET

C. CONILH-NOBLAT

P. DEMOUGE

C. DIDIER

A. DOYEN

A. FENDELEUR

A. FESSLER

J. GROSCLAUDE

P. GUIGON

E. HOTZ

J-M. HUGARD

M. JACQUEY

P. LACREUSE

M. LEGUILLON

C. LESOU

G. MICLO

P. MIESCH

F. MONCHABLON

S. MOREL



A. NAWROT

C. PARTY

V. ORIAT-BELOT

A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

E. OTERNAUD

E. PARROT

J-L. SALORT

G. TRAVERS

D. VALLVERDU

P. VUILLAUMIE

E. WEISS

E. WILLEMMAIN

A. ZIEGLER

Suppléants

A. BOUAZY

S. CHRETIEN

N. DECRIND

G. DEDEURWAERDER

B. FOLTZER

D. ILTIS

Y. KUENY

F. MAMMAR

J. MARTINEZ

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Saint-Germain-le-Châtelet, le 09/04/2024

**Séance du 09 avril 2024**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 5  
Votes pour : 35  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 35

**Date de la convocation**

27/03/2024

**Date de publication**

16/04/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 054-2024**

**Objet :** Finances - budget primitif 2024 - budget principal

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36, L5217-10-6 et L2311-1 à L2343-2,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget principal suivant :

Dépenses

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	1 650 458,00	1 650 458,00
012	Charges de personnel	0,00	4 241 450,01	4 241 450,01
014	Atténuations de produits	0,00	510 714,79	510 714,79
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 967 126,00	3 967 126,00
66	Charges financières	0,00	137 495,00	137 495,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	6 743,00	6 743,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	849 481,80	849 481,80
023	Virement à section d'investissement	0,00	2 070 607,66	2 070 607,66
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>13 434 076,26</b>	<b>13 434 076,26</b>

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
013	Atténuation de charges	0,00	96 200,00	96 200,00
70	Produits des activités	0,00	2 963 316,00	2 963 316,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 625 948,66	5 625 948,66
74	Dotations, subventions et participations	0,00	2 227 189,00	2 227 189,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	97 688,00	97 688,00
77	Produits exceptionnels	0,00	36 349,00	36 349,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	596 991,93	596 991,93
002	Solde d'exécution reporté	0,00	3 001 548,14	3 001 548,14
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>14 645 230,73</b>	<b>14 645 230,73</b>

**Solde de la section de fonctionnement : 1 211 154,47**

**Dépenses****Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	58 060,80	98 192,00	156 252,80
204	Subventions d'équipement versées	4 544,60	613 489,00	618 033,60
21	Immobilisations corporelles	18 769,36	300 447,00	319 216,36
OP20	MSP Giromagny	0,00	67 040,95	67 040,95
OP21	Réhabilitation Etueffont	0,00	17 280,00	17 280,00
OP22	Papy'llons	0,00	657 548,49	657 548,49
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	437 215,00	437 215,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 200,00	7 200,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	316 040,00	326 040,00
040	Opération d'ordre entre sections	0,00	596 991,93	596 991,93
001	Solde d'exécution reporté	0,00	902 132,37	902 132,37
	<b>Total</b>	<b>91 374,76</b>	<b>4 013 576,74</b>	<b>4 104 951,50</b>

**Recettes****Investissement**

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
13	Subventions d'investissement	717 058,89	3 962,91	721 021,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	410 508,24	410 508,24
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	13 332,00	13 332,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	849 481,80	849 481,80
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 070 607,66	2 070 607,66
	<b>Total</b>	<b>757 058,89</b>	<b>3 347 892,61</b>	<b>4 104 951,50</b>

Solde de la section d'investissement : 0,00

Il précise par ailleurs que la nomenclature budgétaire et comptable M57 autorise l'assemblée à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. En pareil cas, l'exécutif doit informer l'assemblée de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire de procéder au besoin, à de tels ajustements, dans la limite ouverte par le législateur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le budget primitif du budget principal, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président,

**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT

Séance du 09 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 30  
Absents : 12  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 5  
Votes pour : 35  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 35

**Date de la convocation**

27/03/2024

**Date de publication**

16/04/2024

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 049-2024**

**Objet :** Finances - reprise anticipée des résultats 2023 - budget principal

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2311-5 et R2311-13,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant

- l'indisponibilité du compte de gestion relatif au budget principal et l'impossibilité qui en résulte d'approuver le compte administratif,
- qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte de gestion et du compte administratif et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Monsieur le Président propose de constater et d'approuver la reprise par anticipation des résultats 2023 et restes à réaliser ainsi qu'il suit :

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	558 701,06
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 679 295,32
<b>C. Résultats à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>3 237 996,38</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-902 132,37
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé de + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	665 684,13
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>236 448,24</b>
<b>Reprise anticipée = C. = G. + H.</b>	<b>3 237 996,38</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 236 448,24

ID : 090-200069060-20240123-2024001-BF



<b>1) Prévision d'affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	3 001 548,14
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin du financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser telle que présentée par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

### Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Jean-Luc ANDERHUBBER



Le secrétaire de séance,

  
Eric PARROT